



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 septembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante et onzième session**

Point 18 de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences  
internationales sur le financement du développement****Suivi des Conférences internationales sur le financement  
du développement****Rapport du Secrétaire général\*\****Résumé*

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 70/192 de l'Assemblée générale, donne un aperçu des mesures prises pour mettre en œuvre et le suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Après une mise en contexte, le Secrétaire général y décrit les principaux faits nouveaux survenus depuis la Conférence concernant les questions transversales, les domaines d'action énumérés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et les données, la surveillance et le suivi.

---

\* A/71/150.

\*\* Le présent rapport a été établi en consultation avec le personnel des principales institutions engagées dans le financement du développement. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies assume néanmoins l'entière responsabilité de son contenu.



## I. Introduction

1. Le Programme d'action d'Addis-Abeba doit faciliter l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de ses 17 objectifs. Il constitue un important progrès dans la redynamisation et le renforcement du mécanisme de suivi du financement du développement de l'Organisation. Le présent rapport, soumis en application de la résolution 70/192 de l'Assemblée générale, met l'accent sur ce qui a été fait pour appliquer les accords internationaux sur le financement du développement depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba à l'issue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015.

2. Le nouveau Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement est au cœur de la redynamisation du mécanisme de financement du développement. Il est l'un des trois grands forums internationaux établis par le Programme d'action d'Addis-Abeba. Il s'est réuni pour la première fois du 18 au 20 avril 2016, après la séance inaugurale de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, tenue à Washington le 16 avril 2016. La troisième institution créée par le Programme d'action, le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, s'est réunie pour la première fois les 6 et 7 juin 2016.

3. Le premier Forum sur le financement du développement a rassemblé un grand nombre de participants de haut-niveau, notamment 17 ministres et sous-ministres et 29 hauts représentants de 19 organisations internationales. Les dirigeants des principales institutions engagées dans le financement du développement y ont participé et la société civile et le secteur privé y étaient fortement représentés. Les conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental de cette manifestation sont les suivantes : a) affirmer une volonté résolue d'appliquer pleinement et rapidement les décisions relatives au financement du développement; b) admettre que le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030 sont étroitement liés; c) se féliciter de la stratégie à trois volets présentée dans le rapport de l'Équipe spéciale interorganisations (voir ci-après); d) demander la conclusion rapide d'un accord sur les modalités des futurs forums consacrés au financement du développement.

4. Afin d'alimenter le débat sur les décisions relatives au financement du développement et sur la réalisation des objectifs de développement durable au Forum sur le financement du développement et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Programme d'action d'Addis-Abeba encourageait le Secrétaire général à établir une équipe spéciale interorganisations chargée de produire un rapport annuel sur les progrès accomplis. Coordinée par le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales en étroite collaboration avec les principales institutions engagées dans le financement du développement, l'Équipe spéciale interorganisations comprend plus de 50 organismes des Nations Unies et autres parties prenantes, comme le Conseil de stabilité financière et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Elle a publié son premier rapport en mars 2016<sup>1</sup>; elle y présente un dispositif de suivi permettant d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du

---

<sup>1</sup> [www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2016/03/Report\\_IATF-2016-full.pdf](http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2016/03/Report_IATF-2016-full.pdf).

Programme d'action d'Addis-Abeba et les moyens de réaliser les objectifs de développement durable<sup>2</sup>.

5. Le présent rapport complète celui de l'Équipe spéciale en fournissant une évaluation initiale des progrès accomplis et en examinant les premiers pas de la suite donnée aux décisions issues des conférences internationales sur le financement du développement et leur exécution et les mesures prises récemment à cet égard, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/192. Il s'inscrit dans la série des rapports annuels du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application des décisions touchant au financement du développement depuis l'adoption du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, en 2002. Il suit les chapitres du Programme d'action d'Addis-Abeba, comme celui de l'Équipe spéciale. Compte tenu des contraintes liées à l'espace disponible, il est inévitablement incomplet. Néanmoins, l'objectif est de donner au lecteur une idée des derniers faits survenus, de l'ampleur des activités entreprises et de l'esprit de coopération au niveau des décideurs et dans l'ensemble du système des Nations Unies pour ce qui est du suivi du financement pour le développement.

6. Dans les années à venir, quand les rapports annuels de l'Équipe spéciale rendront compte de manière exhaustive de l'exécution des décisions relatives au financement du développement et des moyens employés pour réaliser les objectifs de développement durable, le présent rapport s'appuiera sur les décisions du Forum sur le financement du développement et du Forum politique de haut niveau et il pourrait mettre l'accent sur certains thèmes que l'Équipe spéciale devra examiner de façon prioritaire et sur les questions clefs que la communauté internationale devra régler pour être capable de mettre en pratique les décisions relatives au financement du développement à temps pour le cycle de suivi et d'examen de l'année suivante.

## II. Questions transversales

7. Le Programme d'action d'Addis-Abeba prévoit plusieurs initiatives transversales qui s'appuient sur les synergies des objectifs de développement durable et comblent les lacunes dans leur réalisation, notamment : a) protection sociale et prestation de services publics essentiels pour tous; b) élimination de la faim et de la malnutrition; c) instance visant à combler les lacunes en matière d'infrastructures; d) industrialisation inclusive et durable; e) plein emploi productif et travail décent pour tous; f) protection des écosystèmes; g) des sociétés pacifiques et ouvertes à tous; h) égalité des sexes et autonomisation des femmes et des filles; i) enfants et jeunes; j) pays en situation particulière; k) Partenariat mondial pour le développement durable.

8. Un résultat direct du Programme d'action d'Addis-Abeba a été le lancement de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, le 16 avril, au cours des Réunions de printemps du Fonds monétaire international. La première réunion de l'Instance a été coanimée par les banques multilatérales de développement, y compris des institutions bien établies et de nouvelles, en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies. Elle a rassemblé pour la première fois les chefs de toutes les

---

<sup>2</sup> Rapport de la session inaugurale du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (E/FFDF/2016/3), partie I.

banques de développement et le Secrétaire général de l'ONU autour de la question de l'infrastructure. À l'issue de cette réunion, les banques multilatérales de développement ont convenu de mieux collaborer et de mieux harmoniser leurs activités, notamment en s'efforçant d'améliorer les données et l'information, de promouvoir des approches compatibles et efficaces, de renforcer la préparation des projets et de faciliter le financement des infrastructures. Elles ont également arrêté les prochaines étapes pour l'Instance : elles seraient chargées tour à tour d'organiser ses réunions, en étroite coopération avec le système des Nations Unies, et les résultats de ces réunions seraient communiqués au Forum sur le financement du développement<sup>3</sup>.

9. Parmi les mesures concernant d'autres questions transversales prises au cours de l'année écoulée, certaines visaient à renforcer le contrat social présenté dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. L'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque mondiale ont lancé un programme conjoint visant à offrir une protection sociale universelle à tous, dans tous les pays<sup>4</sup>. En septembre 2015, l'Union européenne mis en place un Programme sur les Systèmes de protection sociale sur trois ans visant à aider 10 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire à établir des systèmes de protection sociale durables pour tous<sup>5</sup>.

10. Le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu à Istanbul (Turquie) les 23 et 24 mai 2016, portait sur un certain nombre de questions transversales (voir partie II.C plus bas). Les 27 et 28 mai 2016, l'Organisation des Nations Unies a procédé à l'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, qui a permis aux donateurs de réaffirmer leurs engagements visant à inverser le déclin de l'aide publique au développement (APD) et à renforcer l'Initiative Aide pour le commerce, en particulier à ces pays. On notera également qu'en janvier 2016, le Secrétaire général a annoncé la création du tout premier groupe d'experts de haut niveau sur l'émancipation économique des femmes, qui sera chargé de proposer de nouvelles idées et de mobiliser l'action concrète en vue de combler le fossé économique entre les sexes.

11. Dans son rapport de 2017, l'Équipe spéciale interorganisations présentera un compte-rendu plus détaillé des faits nouveaux en relation avec ces questions transversales et d'autres, notamment les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui se tiendra du 17 au 20 octobre 2016 à Quito.

### III. Domaines d'intervention

#### A. Ressources publiques intérieures

12. Les finances publiques intérieures sont au cœur du financement des objectifs de développement durable, ainsi que du pacte social du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il n'existe pas d'objectif de recettes publiques exprimé en

<sup>3</sup> [www.worldbank.org/en/topic/publicprivatepartnerships/brief/chairmans-statement-global-infrastructure-forum-2016](http://www.worldbank.org/en/topic/publicprivatepartnerships/brief/chairmans-statement-global-infrastructure-forum-2016).

<sup>4</sup> OIT et groupe de la Banque mondiale, « A shared mission for universal social protection: concept note » ([www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/genericdocument/wcms\\_378996.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/genericdocument/wcms_378996.pdf)).

<sup>5</sup> [www.oecd.org/dev/inclusivesocietiesanddevelopment/social-protection.htm](http://www.oecd.org/dev/inclusivesocietiesanddevelopment/social-protection.htm).

pourcentage du produit intérieur brut (PIB) convenant à tous les pays : le potentiel de chaque État diffère, ainsi que les avis des pouvoirs publics sur le niveau d'imposition idéal. Cependant, de plus en plus d'éléments montrent qu'il est difficile de pérenniser la croissance avec un taux d'imposition inférieur à 15 %. En 2013, le taux de taxation médian était de 13 % dans les pays en développement, 40 % des pays à faible revenu affichant des taux inférieurs à 15 %<sup>6</sup>.

13. En accordant plus d'attention aux questions fiscales, on cherche notamment à améliorer la comparabilité et la fraîcheur des données internationales sur les recettes fiscales. En avril 2016, le FMI, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation intra-européenne des administrations fiscales et le Centre interaméricain des administrations fiscales ont lancé une nouvelle enquête internationale sur l'administration des recettes fiscales visant à obtenir des informations comparables dans plus de 150 pays. Ce nouvel ensemble de données pourra mettre en évidence les principales difficultés qui subsistent dans de nombreux pays, que ce soit en raison du manque de ressources, d'une mauvaise utilisation de la technologie, d'une mauvaise répartition des fonds ou d'un manque de capacités.

14. Afin de garantir la cohérence de l'action des organisations internationales travaillant sur les questions fiscales, le FMI, l'OCDE, l'Organisation des Nations Unies et le groupe de la Banque mondiale ont convenu d'établir une plateforme conjointe de collaboration devant leur permettre d'élaborer une stratégie commune, d'obtenir des résultats communs et de satisfaire ceux qui demandent un dialogue mondial sur les questions fiscales, notamment dans le domaine du renforcement des capacités et de l'assistance technique<sup>7</sup>.

15. La communauté internationale prend des mesures supplémentaires pour renforcer les capacités dans le domaine de l'imposition, consolider les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et faciliter l'assistance juridique mutuelle et l'échange d'informations entre les pays. L'Initiative fiscale d'Addis-Abeba, qui a été annoncée lors de la Conférence d'Addis-Abeba, comprend un engagement des donateurs à doubler leur appui au renforcement des capacités en imposition et en mobilisation des recettes. Son premier rapport, qui devrait être disponible d'ici à la fin de 2016<sup>8</sup>, tirera parti d'une nouvelle catégorie de données plus restreinte que le Comité d'aide au développement de l'OCDE a adoptée en mars 2016 afin de suivre l'aide fournie par les donateurs à la mobilisation des recettes nationales dans les pays en développement<sup>9</sup>. En outre, le projet conjoint de l'OCDE et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), baptisé Inspecteurs des impôts sans frontières et créé lui-aussi à la Conférence d'Addis-Abeba, a lancé plusieurs initiatives visant à renforcer les capacités de contrôle fiscal en 2016.

<sup>6</sup> Ce paragraphe est tiré d'un document d'information élaboré par le FMI, l'OCDE, le Département des affaires économiques et sociales et l'Équipe spéciale interorganisations du groupe de la Banque mondiale : [www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2016/01/The-Platform-for-Collaboration-on-Tax\\_IMF-OECD-UN-WBG\\_IATF-Issue-Brief.pdf](http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2016/01/The-Platform-for-Collaboration-on-Tax_IMF-OECD-UN-WBG_IATF-Issue-Brief.pdf).

<sup>7</sup> [www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2016/04/concept-note-platform-for-collaboration-on-tax.pdf](http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2016/04/concept-note-platform-for-collaboration-on-tax.pdf).

<sup>8</sup> [http://www.addistaxinitiative.net/documents/Addis-Tax-Initiative\\_Monitoring-Note\\_FR.pdf](http://www.addistaxinitiative.net/documents/Addis-Tax-Initiative_Monitoring-Note_FR.pdf).

<sup>9</sup> Adjusting CRS Classifications in Light of the SDGs – Next Steps (Modifier les catégories de la norme commune de déclaration – Prochaines étapes), DCD/DAC/STAT (2016)25, [http://search.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT\(2016\)25&docLanguage=En](http://search.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT(2016)25&docLanguage=En).

16. Pour mobiliser les recettes nationales, il faut travailler sur deux fronts principaux : réduire la fraude fiscale et ne pas laisser place à l'optimisation fiscale. En octobre 2015, l'OCDE a publié des estimations prudentes du coût mondial d'une forme majeure de fraude et d'optimisation fiscale appelée « érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices », le chiffrant entre 100 milliards et 240 milliards de dollars. Dans son rapport, elle a confirmé que le transfert des bénéfices était une réalité, qu'il était largement répandu, qu'il allait sans doute prendre de l'ampleur et qu'il était source de distorsions des recettes<sup>10</sup>.

17. Le Plan d'action de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices a été approuvé par les dirigeants du Groupe des Vingt (G20) lors de leur sommet de novembre 2015. Les mesures issues du projet relatif à l'érosion de la base d'imposition et au transfert des bénéfices (projet BEPS) comprennent des directives portant sur 11 domaines techniques, notamment sur la façon dont les multinationales peuvent imputer les profits découlant de la propriété intellectuelle, sur la comptabilité des frais de gestion et sur les autres charges de fourniture de services intragroupe, qui sont utilisées pour transférer les bénéfices à des sociétés écran implantées dans des pays aux taux d'imposition faibles ou nuls. Par la suite, l'OCDE a lancé un cadre visant à accompagner la mise en œuvre des mesures relatives à l'érosion de la base d'imposition et au transfert des bénéfices, auquel participaient 83 pays en juillet 2016. Ce cadre vise à garantir l'application des normes minimales découlant du Plan d'action (qui portent sur les pratiques fiscales dommageables, les détournements des conventions fiscales, la communication d'informations pays par pays et les mécanismes de règlement des différends) qui feront l'objet d'un examen par les pairs.

18. Dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba, il est prévu de mettre en place des mesures supplémentaires visant à renforcer la coopération fiscale internationale, notamment grâce aux travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. Pendant sa réunion d'octobre 2015, le Comité a créé deux nouveaux sous-comités, chargés de la fiscalité des redevances et des moyens d'éviter les différends et de les régler. En outre, le Comité examine quels aspects du Plan d'action relatif à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices intégrer à la prochaine révision du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions. Afin de renforcer l'efficacité et la capacité opérationnelle du Comité, les États sont convenus dans le Programme d'action d'Addis-Abeba d'augmenter le rythme de ses réunions, qui passera d'une session de cinq jours par an à deux sessions de huit jours au total par an.

19. Une autre dimension de la transparence internationale concerne l'échange d'informations entre les autorités fiscales nationales. Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales regroupe désormais 134 pays et juridictions, tandis que l'Accord multilatéral entre autorités compétentes

---

<sup>10</sup> OCDE, Action 11 – Mesurer et suivre les données relatives au BEPS (érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices) – Rapport final pour 2015, *Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices*, Paris ([http://www.oecd-ilibrary.org/taxation/projet-ocde-g20-sur-l-erosion-de-la-base-d-imposition-et-le-transfert-de-benefices\\_23132639;jsessionid=14o1hlclld0kc.x-oecd-live-03](http://www.oecd-ilibrary.org/taxation/projet-ocde-g20-sur-l-erosion-de-la-base-d-imposition-et-le-transfert-de-benefices_23132639;jsessionid=14o1hlclld0kc.x-oecd-live-03))

concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers compte 95 signataires<sup>11</sup>.

20. Le Programme d'action d'Addis-Abeba souligne également qu'il importe de tenir compte du développement durable dans la gestion des dépenses publiques, par exemple en rationalisant les subventions accordées aux combustibles fossiles. Selon une étude publiée par le FMI après la Conférence d'Addis-Abeba, le coût mondial des subventions bénéficiant au secteur de l'énergie atteignait 4 200 milliards de dollars en 2013. Les prix de l'énergie ayant baissé sur le marché international, le montant réel de ces subventions a diminué depuis, temporairement du moins<sup>12</sup>. En 2009, les pays du G20 se sont engagés à rationaliser et à éliminer progressivement les subventions aux combustibles fossiles d'ici à l'année 2020. Au sommet de juin 2016, les ministres de l'énergie du G20 ont fait état de progrès et cinq membres ont mentionné des examens par les pairs, mais ils n'ont pas pu se mettre d'accord sur un calendrier commun permettant d'appliquer pleinement les mesures prévues<sup>13</sup>.

## A. Entreprise privée et finance nationales et internationales

21. Le Programme d'action d'Addis-Abeba souligne que l'investissement privé et l'innovation sont les principaux moteurs de croissance de la productivité, d'emploi et de transformation structurelle. Il est donc décevant de constater qu'à la mi-2016, les dépenses d'investissement semblent en berne sur les principaux marchés développés et en développement<sup>14</sup>. En outre, les flux internationaux de capitaux privés vers les pays en développement ont chuté en 2015.

22. Bien qu'il existe une corrélation évidente entre l'investissement et la croissance, il demeure important de faire la distinction entre la formation de capital et les changements de propriété, entre les investissements à court et à long terme et entre les investissements qui soutiennent le développement durable et ceux qui ne le font pas.

23. L'investissement direct, notamment étranger (IDE), peut faire progresser le développement durable. En 2015, ce type d'investissements dans les pays en développement a atteint un niveau record de 765 milliards de dollars. Cependant, les flux d'IDE devraient chuter de 10 % à 15 % en 2016<sup>15</sup>. En outre, tous les IDE n'ont pas le même effet sur le développement. Les investissements dans de nouvelles capacités de production ont plus de répercussions sur l'emploi et sur le développement que les autres formes d'IDE, mais l'augmentation du montant global des IDE en 2016 est principalement attribuable à une vague de fusions et acquisitions internationales<sup>16</sup>.

24. Les investissements de portefeuille bénéficiant aux pays en développement, qui sont en grande partie rendus possibles par des investisseurs institutionnels et des prêts bancaires internationaux, sont demeurés volatiles, les pays en développement

<sup>11</sup> Pour en savoir plus, consulter le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/71/312).

<sup>12</sup> [www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15105.pdf](http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15105.pdf).

<sup>13</sup> <https://g20.org/wp-content/uploads/2015/10/Communiqu---G20-Energy-Ministers-Meeting.pdf>.

<sup>14</sup> Nations Unies, *World Economic Situation and Prospects: Update as of mid-2016* ([www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/wesp\\_current/2016wesp\\_update.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/wesp_current/2016wesp_update.pdf)), p. 13.

<sup>15</sup> [http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2016\\_en.pdf](http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2016_en.pdf).

<sup>16</sup> [http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2016\\_en.pdf](http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2016_en.pdf).



ayant connu des sorties d'un montant de 363 milliards de dollars en 2015 à cet égard. Les sorties d'autres investissements, y compris les prêts bancaires internationaux, devraient atteindre 676 milliards de dollars en 2016<sup>17</sup>.

25. Le Programme d'action d'Addis-Abeba souligne l'importance pour le développement durable d'un financement à long terme. Il rappelle l'importance d'un environnement propice aux investissements, mais souligne que même dans des conditions favorables, il est possible que les marchés ne fournissent pas les moyens suffisants dans les secteurs importants pour le développement durable. Cela se produit généralement lorsque les prix du marché ne reflètent pas le coût économique complet des externalités environnementales et sociales, ou quand la rentabilité des placements sociaux dépasse celle des fonds de capital-investissement, mais que la rentabilité financière pondérée en fonction des risques n'est pas suffisante pour attirer les capitaux privés nécessaires. Il revient donc aux décideurs de prévoir des mesures incitatives, notamment par l'impôt et les subventions, afin de modifier les prix relatifs, la réglementation affectant les comportements et les instruments de partage du risque, notamment les coinvestissements, les partenariats public-privé et les garanties.

26. Les décideurs sont particulièrement intéressés par la hausse de la participation des investisseurs institutionnels ayant des passifs à long terme, comme les fonds de pension ou les fonds communs de placement, dans des titres à acheter et à conserver à long terme. Cependant, comme on l'a noté plus haut, les investisseurs institutionnels sont les premiers responsables du fait que les investissements de portefeuille soient faits à court terme et de leur volatilité. Par exemple, environ 76 % des portefeuilles des fonds de pension investissant dans les 19 plus grands marchés nationaux sont constitués d'actifs liquides<sup>18</sup>. Au cours des dernières décennies, la répartition des actifs sur ces marchés a néanmoins considérablement évolué en faveur d'investissements moins liquides (immobilier, capital-investissement, fonds spéculatifs et infrastructure), qui constituaient 24 % des portefeuilles en 2012, contre 5 % en 1995. Cette tendance découle en partie de la recherche de rendement dans le contexte actuel, caractérisé par la faiblesse des taux d'intérêts, donc elle pourrait être temporaire et s'inverser quand les taux d'intérêt de cette classe d'actif chuteront. Elle pourrait aussi témoigner de changements structurels et d'un rééquilibrage des actifs et des passifs des investisseurs.

27. Dans le même temps, les fonds de pension déploient de plus en plus d'efforts pour tenir compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance dans la composition de leurs portefeuilles. Ils communiquent également plus d'informations et sont plus transparents sur ces questions, ce qui est essentiel au succès de ce type de mesure. Une étude récente a montré qu'en 2016, il existait près de 400 instruments permettant d'évaluer la viabilité des investissements dans 64 pays, alors qu'il n'en existait que 180 dans 44 pays en 2013<sup>19</sup>. Dans plus de 80 % des pays étudiés, les gouvernements avaient mis en place un tel instrument. Près de deux tiers de ceux-ci étaient obligatoires et un tiers, volontaire. Les organismes de réglementation de la bourse et des marchés financiers assuraient environ un tiers de ces instruments. Néanmoins, de nombreux règlements ne sont pas normalisés et il

<sup>17</sup> Calculs du Département des affaires économiques et sociales basés sur les données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI.

<sup>18</sup> [www.willistowerswatson.com/en/insights/2016/02/global-pensions-asset-study-2016](http://www.willistowerswatson.com/en/insights/2016/02/global-pensions-asset-study-2016).

<sup>19</sup> [www.carrotsandsticks.net/wp-content/uploads/2016/05/Carrots-Sticks-2016.pdf](http://www.carrotsandsticks.net/wp-content/uploads/2016/05/Carrots-Sticks-2016.pdf).



est difficile de dire dans quelle mesure ces outils ont changé les comportements. En outre, comme l'indique le Programme d'action d'Addis-Abeba, il faut modifier la communication d'informations et les mesures incitatives pour tous les acteurs de la chaîne d'investissement.

28. Afin de favoriser l'harmonisation, le G20 a prié le Conseil de la stabilité financière de créer un groupe d'experts sur la communication des informations relatives aux risques financiers liés aux changements climatiques. Ce groupe élabore des recommandations visant à normaliser les informations relatives aux risques financiers liés aux changements climatiques qui sont communiquées par les sociétés aux investisseurs, aux prêteurs, aux assureurs et aux autres parties prenantes. Il rendra compte au Conseil de la stabilité financière à ce sujet en décembre 2016. L'application de ces normes sera facultative, mais les observateurs estiment largement que pour augmenter leur effet, il faudrait envisager de les intégrer à la réglementation comptable relative aux informations que les entreprises privées doivent communiquer, notamment dans les grands centres financiers mondiaux.

29. Le Programme d'action d'Addis-Abeba rappelle le potentiel du financement mixte et des partenariats public-privé, soulignant qu'il convient d'examiner soigneusement la structure et l'utilisation de ces instruments mixtes et que les projets qui en relèvent devraient être conçus de façon à répartir équitablement les risques et les avantages, être transparents et dotés de mécanismes de responsabilisation et respecter les normes sociales et environnementales. Il engage les États Membres à tenir des débats généraux, ouverts et transparents sur l'élaboration des directives et des modèles de documents à utiliser dans le cadre de partenariats public-privé. Des initiatives importantes visant à élaborer des normes applicables aux partenariats public-privé et à échanger les connaissances sont en cours dans différentes instances. Il reste néanmoins nécessaire de rassembler ces diverses initiatives de manière cohérente et participative.

30. Le Programme d'action d'Addis-Abeba souligne également le rôle de l'inclusion financière dans l'éradication de la pauvreté et dans le développement durable. La Déclaration de Maya de 2011 est un ensemble d'engagements en faveur de l'inclusion financière formulés par les responsables de la régulation des marchés et les décideurs des marchés nouveaux ou en développement. En 2016, 57 autorités nationales avaient pris des engagements relatifs à la Déclaration de Maya, avec des objectifs chiffrés allant de l'utilisation des comptes à la disponibilité des services<sup>20</sup>. Dans environ la moitié des pays couverts par l'enquête de la Banque des règlements internationaux, le responsable de la surveillance prudentielle a une définition définitive ou provisoire de l'inclusion financière<sup>21</sup>.

### **C. Coopération internationale au service du développement**

31. Reconnaissant le rôle important joué par le financement public international et la coopération au service du développement dans le financement du développement durable, le Programme d'action d'Addis-Abeba comporte une série d'engagements et d'actions visant à mobiliser davantage l'aide publique au développement (APD)

<sup>20</sup> [http://www.afii-global.org/sites/default/files/publications/2015\\_maya\\_report\\_rev.1\\_low\\_res.pdf](http://www.afii-global.org/sites/default/files/publications/2015_maya_report_rev.1_low_res.pdf).

<sup>21</sup> [www.bis.org/bcbs/publ/d310.pdf](http://www.bis.org/bcbs/publ/d310.pdf).

et la coopération Sud-Sud, ainsi que d'autres financements publics internationaux préférentiels et non préférentiels. Un autre objectif du Programme est d'améliorer les effets et l'efficacité du développement durable.

32. L'aide publique au développement accordée par les pays membres du Comité d'aide au développement a atteint 131,6 milliards de dollars en 2015, soit une augmentation de 6,9 % en prix constants et en cours de change (valeur réelle) par rapport à 2014, mais la part totale de l'APD par rapport au revenu national brut (RNB) des membres du Comité représente toujours 0,3 %. Six pays – le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède – ont atteint ou dépassé l'objectif fixé par l'Organisation des Nations Unies, qui était de fournir une APD correspondant à 0,7 % du RNB. L'APD a joué un rôle essentiel pour apporter une aide immédiate pendant la crise des réfugiés. Si on exclut l'aide consacrée aux réfugiés – en particulier les coûts dans le pays d'origine pour aider les réfugiés dans les pays donateurs – l'APD a augmenté de 1,7 % en valeur réelle.

33. Le Programme d'action d'Addis-Abeba répond aussi au besoin de cohérence dans le financement du développement et de l'action humanitaire. Le montant total du financement déclaré au Service de surveillance financière du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, qui réunit l'aide humanitaire internationale publique et privée, a atteint 17 milliards de dollars en 2015<sup>22</sup>. Ce niveau de financement n'est cependant pas jugé suffisant pour répondre aux besoins mondiaux qui augmentent rapidement. Dans le même temps, affecter une part plus importante de l'aide publique au développement aux interventions d'urgence risque de détourner des ressources des investissements à long terme dans le développement durable.

34. Lors du premier Sommet mondial sur l'action humanitaire tenu à Istanbul (Turquie) en mai 2016, des engagements ont été pris afin d'accroître les ressources disponibles pour l'action humanitaire, notamment en faisant passer le Fonds central pour les interventions d'urgence à 1 milliard de dollars : ces moyens supplémentaires permettront d'apporter une aide humanitaire immédiate en cas de catastrophe naturelle et de conflit armé. De plus, en juin 2016, 18 organismes donateurs et 19 agences internationales ont adopté un « grand compromis » annoncé lors du Sommet et comportant 51 recommandations visant à œuvrer de façon plus efficace, transparente et responsable<sup>23</sup>.

35. Conformément à l'une des priorités du Programme d'action d'Addis-Abeba, les données préliminaires montrent que l'APD en faveur des pays les plus pauvres a augmenté pour la première fois depuis plusieurs années en 2015. L'aide bilatérale aux pays les moins avancés a progressé de 4 % en valeur réelle en 2015 par rapport à l'année précédente, pour atteindre 25 milliards de dollars<sup>24</sup>. Les données pour 2015 ne sont pas encore disponibles mais l'APD accordée par les membres du Comité d'aide au développement à ces pays en 2014 était de 41 milliards de dollars (0,09 % du RNB), un chiffre bien inférieur aux objectifs fixés par l'Organisation

<sup>22</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 2015, *Global Humanitarian Overview 2016*, [www.unocha.org/2016appeal/](http://www.unocha.org/2016appeal/).

<sup>23</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, *Global Humanitarian Overview 2016*, rapport de situation de juin, consultable à l'adresse [www.unocha.org/stateofaid/assets/2016GHO\\_MYR.pdf](http://www.unocha.org/stateofaid/assets/2016GHO_MYR.pdf).

<sup>24</sup> Voir OCDE, 2016, « En 2015, l'aide au développement a continué d'augmenter malgré la hausse des coûts des réfugiés dans les pays donateurs », article consultable à l'adresse <https://www.oecd.org/fr/cad/stats/ODA-2015-detailed-summary-fr.pdf>.

des Nations Unies (0,15 % à 0,2 %). L'APD accordée par le Danemark, la Finlande, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède aux pays les moins avancés représentait plus de 0,2 % de leur RNB, alors que pour la Belgique et l'Irlande ce chiffre était compris entre 0,15 % et 0,2 %. Les données de 2015 illustreront la récente hausse de l'APD dans les pays les moins avancés, et le sondage réalisé par l'OCDE auprès des donateurs pour connaître leurs projets de dons jusqu'en 2019 laisse penser que l'APD à destination de ces pays continuera à augmenter<sup>25</sup>.

36. Le Programme d'action d'Addis-Abeba considère la coopération Sud-Sud comme un élément de plus en plus important de la coopération internationale au service du développement. Les données disponibles ne sont pas exhaustives mais le Département des affaires économiques et sociales estime que la coopération entre pays du Sud à des conditions préférentielles représenterait plus de 20 milliards de dollars en 2013 et dépasserait ce montant en 2014, en raison de l'intensification de l'aide apportée par l'Arabie saoudite<sup>26</sup>. Selon les estimations de l'OCDE, le montant des flux de nature semblable à l'aide publique au développement de pays non membres du Comité d'aide au développement est comparable à ce chiffre, à savoir 23,5 milliards de dollars en 2013<sup>27</sup>.

37. La part de l'aide au développement allouée aux pays les moins avancés par les bailleurs d'aide au développement non membres du Comité d'aide au développement mais qui lui font rapport varie considérablement d'une année à l'autre mais est en moyenne inférieure à 10 % entre 2005 et 2014. Elle est donc inférieure à celle des membres du Comité, qui attribuent près d'un tiers de leur aide publique au développement à ces pays<sup>28</sup>. Récemment, plusieurs acteurs importants de la coopération Sud-Sud, dont certains ne font pas rapport au Comité (comme la Chine) se sont engagés à coopérer davantage avec les pays les moins avancés<sup>29</sup>.

38. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a invité les banques multilatérales de développement et d'autres institutions de financement du développement à continuer à accorder des aides financières à long terme et stables, assorties ou non de conditions préférentielles, afin de soutenir le Programme 2030. Les banques multilatérales de développement ont été encouragées à mettre à jour et à étoffer leurs politiques à l'appui des objectifs de développement durable et à « faire un usage optimal » de leurs ressources et de leurs bilans. Le G20 a lancé un appel similaire dans le communiqué publié à l'issue du Sommet d'Antalya en novembre 2015. Les banques multilatérales de développement ont donc entrepris un certain nombre d'actions en réponse à ces demandes. Cinq institutions ayant accordé de

<sup>25</sup> Voir [www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/tossd-public-consultation.htm](http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/tossd-public-consultation.htm).

<sup>26</sup> Ces estimations incluent les prêts à des conditions libérables et les subventions, ainsi que l'allègement de la dette et la coopération technique fournie au Sud à des fins de développement (voir E/2016/65).

<sup>27</sup> Estimations pour les flux bruts, notamment pour les pays qui font rapport au Comité d'aide au développement et estimations des sources nationales publiées pour les pays qui ne le font pas (le Brésil, la Chine et l'Inde par exemple). Voir OCDE, Évolution et caractéristiques des apports des autres fournisseurs de coopération pour le développement, consultable à l'adresse [http://www.oecd-ilibrary.org/development/cooperation-pour-le-developpement-2015/evolution-et-caracteristiques-des-apports-des-autres-fournisseurs-de-cooperation-pour-le-developpement\\_dcr-2015-55-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/development/cooperation-pour-le-developpement-2015/evolution-et-caracteristiques-des-apports-des-autres-fournisseurs-de-cooperation-pour-le-developpement_dcr-2015-55-fr).

<sup>28</sup> Calculs du Département des affaires économiques et sociales basés sur des données de l'OCDE.

<sup>29</sup> Voir Organisation des Nations Unies, 2016, « Examen des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires » (SSC/19/1).

nombreux prêts dans des régions données ont collaboré pour mettre en place un cadre d'échange des prêts afin de diversifier davantage leurs portefeuilles. Les institutions sont aussi en train d'évaluer les solutions permettant de réduire l'exposition au risque de leurs prêts et de leurs investissements avec des partenaires privés.

39. Après leur création officielle en 2015, la Nouvelle Banque de développement et la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure ont accordé leurs premiers prêts et tenu leurs premières réunions annuelles en 2016. La Nouvelle Banque de développement a approuvé plus de 800 millions de dollars d'investissements au premier semestre 2016, alors que la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure a approuvé 500 millions de dollars pour quatre projets au cours de la même période.

40. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a également cherché à rendre la coopération au service du développement plus transparente en incluant les dépenses officielles non comptabilisées comme de l'aide publique au développement. Le Comité d'aide au développement étudie la mise en place d'une nouvelle donnée statistique nommée « soutien public total au développement durable », qui comprendrait toutes les ressources d'origine publique visant à promouvoir le développement durable au niveau d'un pays en développement, de la région et du monde, et bénéficiant principalement aux pays en développement notamment celles qui favorisent les catalyseurs du développement ou luttent contre les problèmes mondiaux<sup>30</sup>. Outre l'APD, cette donnée pourrait ainsi inclure les flux officiels non assortis de conditions préférentielles ainsi que ceux qui concernent des biens publics mondiaux. Cette statistique pourrait aussi inclure le volume de fonds privés « mobilisés » par les interventions officielles au motif que ces flux privés n'auraient pas été obtenus sans appui public. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a demandé qu'un débat public et exhaustif soit mené sur cette donnée statistique. Dans ce contexte, l'OCDE a publié un document récapitulatif public sur le soutien public total au développement durable<sup>31</sup>, qui a aussi été examiné par l'Équipe spéciale interorganisations lors d'un débat technique interne en juillet.

41. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres ont réaffirmé leur volonté d'améliorer la qualité, l'effet et l'efficacité de leur coopération au service du développement. Le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba soulignent tous deux qu'il est important de mettre en œuvre des stratégies nationales sur lesquelles s'aligneront les actions de coopération au service du développement. Deux organes intergouvernementaux surveillent régulièrement l'efficacité et s'emploient à l'améliorer. À l'Organisation des Nations Unies, le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social consacre une partie de son débat biennal aux résultats d'un sondage mené périodiquement par le Secrétariat sur la responsabilité mutuelle. Le quatrième sondage mondial présenté lors du Forum de haut niveau pour la coopération en matière de développement, les 21 et 22 juillet 2016 à New York, a conclu que les partenaires de développement sont peu incités à tenir compte des politiques et des systèmes des pays en développement. Toutefois, 86 % des 58 pays ayant répondu au

<sup>30</sup> Le document récapitulatif sur le soutien public total au développement durable est disponible à l'adresse [http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/TOSSD %20 Compendium2016.pdf](http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/TOSSD%20Compendium2016.pdf).

<sup>31</sup> [www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/tossd-public-consultation.htm](http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/tossd-public-consultation.htm).

questionnaire disposent de structures institutionnelles créées aux fins du dialogue, comme les forums nationaux pour la coopération en matière de développement, qui contribuent à instaurer la confiance entre les parties prenantes, font progresser les négociations sur la coopération en matière de développement, la mettent en conformité avec les décisions prises au niveau national et encouragent le partage de connaissances<sup>32</sup>. Le deuxième organe, le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, évalue le respect par les bailleurs et les destinataires de l'aide des principes d'efficacité de la coopération au service du développement, adoptés lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan (République de Corée) en 2011. Le Partenariat mondial tiendra sa deuxième réunion de haut niveau du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2016 à Nairobi : les progrès accomplis concernant la mise en œuvre de ces principes feront l'objet de rapports et de débats.

42. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a aussi encouragé la prise en compte de la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes dans le financement du développement. Les États Membres ont donc décidé à Paris, en décembre 2015 lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, que les pays développés repousseraient de 2020 à 2025 leur objectif de réunir ensemble 100 milliards de dollars par an à partir de sources de financement variées. Ils sont également convenus que la Conférence des Parties fixerait un nouvel objectif mondial avant 2025, les 100 milliards de dollars annuels devant être considérés comme un seuil. Les gouvernements ont aussi décidé de mettre un place un cadre renforcé de transparence pour suivre les actions menées et l'appui apporté face aux changements climatiques, notamment en matière de coopération financière. La capacité à suivre les progrès accomplis par rapport aux engagements des pays en matière d'atténuation, d'adaptation et de soutien sera ainsi renforcée. Tous les pays devront faire rapport deux fois par an, les pays développés devant joindre des informations sur les transferts de fonds et de technologie et sur l'assistance au renforcement des capacités apportée aux pays en développement. Ces rapports feront l'objet d'un examen technique par des experts et la Conférence des Parties élaborera des directives pour la comptabilisation, l'établissement des rapports et la vérification d'ici à 2018.

43. S'il est reconnu que le fait de rendre le financement du développement plus « vert » peut comporter des avantages multiples pour les trois piliers du développement durable, l'additionalité des fonds liés au climat et au financement du développement suscite également des inquiétudes. Le financement de l'action climatique reste orienté vers les activités d'atténuation, qui bénéficient à la fois aux pays d'origine et de destination, et l'aide internationale ciblant les émissions de carbone à l'échelle mondiale a été massivement concentrée dans les pays à revenu intermédiaire. Le défi, pour la coopération internationale au service du développement, est de répondre aux énormes besoins de financement pour atténuer les effets des changements climatiques, tout en conservant des fonds suffisants pour les pays les plus pauvres.

---

<sup>32</sup> Voir E/2016/65, par. 52.

## D. Le commerce international, moteur du développement

44. Le commerce international est un moteur important permettant une croissance économique qui profite à tous et une réduction de la pauvreté. Grâce à des politiques d'appui, des infrastructures et une population active formée, le commerce peut contribuer à atteindre les objectifs de développement durable. La part des pays en développement dans le commerce mondial a énormément progressé depuis 2000, et dépassé 40 % en 2015. Dans de nombreux pays à faible revenu, l'exportation de marchandises et de services représente 50 % au moins du produit intérieur brut. Cependant, le volume mondial des exportations a progressé de moins de 3 % par an depuis 2012. Les prix des produits de base dans le monde demeurent bas, ce qui crée une pression économique sur de nombreux pays en développement exportant ces produits<sup>33</sup>.

45. Une croissance mondiale lente met au défi les États Membres de maintenir leurs engagements politiques en matière de marchés libres. Selon le dernier rapport de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les mesures commerciales du G20, entre la mi-octobre 2015 et la mi-mai 2016, les membres de l'OMC ont instauré 145 nouvelles mesures restrictives, soit 22 nouvelles mesures par mois, ce qui porte le nombre de nouvelles mesures toujours en place à l'heure actuelle à 2 127<sup>34</sup>.

46. Lors de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue en décembre 2015 à Nairobi, les membres ont réaffirmé la prééminence de l'OMC en tant qu'instance mondiale pour l'établissement des règles commerciales et la gouvernance du commerce. Dans la Déclaration ministérielle de Nairobi, tous les membres se sont engagés à faire avancer les négociations sur les questions de Doha restantes, et ont confirmé que le développement restera au centre de ces travaux et que l'intégrité des dispositions relatives au traitement spécial et différencié sera maintenue. Ils ont cependant des opinions différentes sur la gestion des négociations.

47. Les ministres de l'OMC ont pris à Nairobi une décision importante sur la concurrence à l'exportation, dont le but est d'éliminer les subventions à l'exportation et de mettre en place de nouvelles règles concernant les crédits à l'exportation, l'aide alimentaire internationale et les exportations par des organismes de commerce d'État. Cette décision devrait permettre de mettre tout le monde sur un pied d'égalité dans le secteur agricole, et d'aider les agriculteurs de nombreux pays en développement y compris ceux des pays les moins avancés. La dernière évaluation des subventions à l'exportation dans l'Union européenne réalisée par l'OCDE a montré que celles-ci représentaient 437 millions d'euros en 2010, soit une chute spectaculaire par rapport à leur niveau au début des années 1990 (près de 10 milliards de dollars). Toutefois, cet accord ne concerne pas l'appui national à l'agriculture et les questions d'accès au marché, ce qui signifie qu'il reste encore beaucoup à faire pour éliminer toutes les restrictions et distorsions sur les marchés agricoles.

---

<sup>33</sup> Voir Nations Unies, « Situation et perspectives de l'économie mondiale, mise à jour de mi-2016 », op. cit.

<sup>34</sup> OMC, « Report on G20 trade measures, mid-October 2015 to mid-May 2016 », Genève, 21 juin 2016 ([www.wto.org/english/news\\_e/news16\\_e/trdev\\_22jul16\\_e.htm](http://www.wto.org/english/news_e/news16_e/trdev_22jul16_e.htm)).



48. Près de la moitié des échanges commerciaux mondiaux ont lieu entre des pays ayant signé des accords de commerce régionaux entre eux (selon des données de 2014). Presque tous les pays du monde sont parties à un tel accord au moins, même si certains pays sont plus actifs et concluent davantage d'accords de ce type et d'accords bilatéraux que d'autres. En février 2016, 12 nations représentant 40 % du produit mondial brut ont signé l'Accord de partenariat transpacifique, mais celui-ci n'a toujours pas été ratifié. De plus, les négociations se poursuivent entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique concernant le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. La Déclaration ministérielle de Nairobi donne pour instruction au Comité des accords commerciaux régionaux d'examiner les implications systémiques de ces accords pour le système commercial multilatéral et leur lien avec les règles de l'OMC.

49. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a reconnu par ces mots que les traités d'investissement régionaux et bilatéraux constituent un défi : « La volonté de protéger et d'encourager l'investissement ne doit pas compromettre notre capacité de poursuivre des objectifs de politique publique ». Le Forum mondial de l'investissement, tenu pendant la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à Nairobi, en juillet 2016, comprenait une consultation sur les solutions de réforme politique avec les négociateurs en chef de ces accords, des représentants d'organisations internationales et de la société civile. La CNUCED va continuer à renforcer son programme de travail sur la réforme des accords internationaux d'investissement<sup>35</sup>.

## E. Dette et viabilité de la dette

50. La dette mondiale a augmenté de 57 000 milliards de dollars entre 2007 et le deuxième trimestre de 2014, la dette extérieure moyenne (publique et privée) des pays en développement passant, en pourcentage du PIB, de 22,7 % en 2007 à environ 25,6 % en 2015<sup>36</sup>. Les ratios moyens dette publique/PIB d'un échantillon de 74 pays à faible revenu ont modérément augmenté pour atteindre des niveaux à peu près semblables à ceux de 2007. Néanmoins, le risque d'une crise de la dette souveraine de ces pays en tant que groupe a diminué. La part des pays à faible revenu classés par le FMI et la Banque mondiale comme présentant un risque élevé de surendettement, ou en surendettement, est passée de 43 % en 2007 à 29 % en 2015<sup>37</sup>. Toutefois, le ratio dette publique/PIB a continué de croître dans les petits États, conséquence de l'importance des déficits budgétaires et d'une croissance plutôt molle dans l'ensemble de ces pays<sup>38</sup>. Dans le même temps, la dette des entreprises des marchés émergents a augmenté, passant de 4 000 milliards de dollars en 2004 à bien plus de 16 000 milliards de dollars en 2014<sup>39</sup>.

<sup>35</sup> Voir CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde 2015, publication des Nations Unies, numéro de vente : E.15.II.D.5.

<sup>36</sup> Pourcentages calculés à partir de la base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI.

<sup>37</sup> Fonds monétaire international-Banque mondiale (2015), « Public Debt Vulnerabilities in Low-Income Countries: the Evolving Landscape ». Voir [www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=5004](http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=5004). Liste des évaluations par pays : [www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf](http://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf).

<sup>38</sup> Fonds monétaire international (2015), « Macroeconomic Developments and Selected Issues in Small Developing States ». Voir [www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/030915.pdf](http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/030915.pdf).

<sup>39</sup> FMI, *Global Financial Stability Report: Vulnerabilities, Legacies, and Policy Challenges*, 2015.



51. Les personnels du FMI et de la Banque mondiale examinent actuellement le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, compte tenu de l'évolution de la situation en matière de financement et de conditions extérieures moins favorables<sup>40</sup>. Une assistance technique pour renforcer les capacités de gestion de la dette continue d'être fournie par ces institutions, la CNUCED par l'intermédiaire de son Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), le Secrétariat du Commonwealth et d'autres organismes.

52. Le SYGADE commencera à recueillir des données sur l'utilisation et l'application de certains principes élaborés par la CNUCED en matière de pratiques d'emprunt et de prêt responsables dans les pays en développement auxquels elle prête son concours, à partir de 2017.

53. En outre, en réponse à l'invitation formulée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba aux fins de créer un registre central de données incluant des informations sur les restructurations de dettes, le FMI recueille des informations sur les récentes opérations de restructuration de dettes souveraines dans le cadre de son examen des engagements entre débiteur et créanciers dans les restructurations de dette souveraine et de sa politique de prêt aux pays en situation d'arriérés. Ces deux examens devraient être achevés au début de 2017.

54. Des réformes récentes ont cherché à renforcer l'efficacité des contrats d'émission de dette souveraine. En 2014, le FMI a avalisé une révision d'éléments clés des clauses *pari passu* et d'action collective figurant dans les contrats d'émissions obligataires souveraines sur le marché international visant à réduire la vulnérabilité des pays débiteurs face aux créanciers récalcitrants en cas de restructuration de la dette. Le FMI a estimé en septembre 2015 que plus de 60 % des nouvelles émissions obligataires souveraines (en valeur nominale du principal) incluaient des clauses conformes aux nouvelles recommandations<sup>41</sup>. Si les restructurations de dettes devraient s'en trouver facilitées, le montant des obligations en circulation dont les contrats d'émission sont dépourvus de clauses d'action collective renforcée, estimé à près de 915 milliards de dollars, fait planer le risque de voir certaines renégociations de dettes se passer de manière désordonnée dans les années à venir. En juillet 2016, les ministres des finances des pays du G20 ont invité le FMI à étudier s'il était envisageable d'insérer des clauses renforcées dans les contrats existants d'émissions de dettes souveraines et quel en serait le coût, et de lui faire rapport sur la question<sup>42</sup>.

55. D'autres réformes ont été introduites depuis la Conférence d'Addis-Abeba. En décembre 2015, le FMI a révisé sa politique de prêts aux pays devant des arriérés d'intérêts à des créanciers publics bilatéraux. La nouvelle politique encourage ces derniers à parvenir à un accord dans le cadre du Club de Paris ou d'autres instances représentatives, en cohérence avec les paramètres du programme du Fonds. Si l'on ne parvient pas à un accord collectif et si le consentement des créanciers fait défaut, le Fonds peut quand même envisager de prêter à des pays devant des arriérés

---

<sup>40</sup> La dernière réforme du cadre conçu pour guider les pays ayant accès au marché date de 2011, mais n'a été mise en œuvre qu'en 2014.

<sup>41</sup> Fonds monétaire international, « Progress Report on Inclusion of Enhanced Contractual Provisions in International Sovereign Bond Contracts », 2015. Voir [www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/091715.pdf](http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/091715.pdf).

<sup>42</sup> Communiqué des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du G20 réunis à Chengdu, Chine.

d'intérêts à des créanciers publics bilatéraux dans des limites précisément fixées<sup>43</sup>. Cette nouvelle politique devrait inciter davantage les créanciers publics bilatéraux à agir collectivement et permettre un règlement plus efficace des crises de dette souveraine. Au vu des premiers résultats, il semblerait que cette politique favorise le dialogue entre les pays membres et leurs créanciers publics bilatéraux.

56. De plus, en janvier 2016, le FMI a approuvé une importante réforme de sa politique en matière de financement à grande échelle pour que ses modalités de prêt, rendues plus souples et plus efficaces, contribuent à la prévention et au règlement des crises de dette souveraine. La réforme a consisté à supprimer l'« exemption systémique » créée en 2010, qui n'a pas réussi à résoudre les crises de dette ni à éviter la contagion, et à introduire une option entraînant moins de perturbation pour les opérations de dette (le « reprofilage de la dette », autrement dit un léger report des paiements qui viennent à échéance pendant le programme du Fonds, généralement sans réduction du principal ni des coupons) au profit des pays membres demandant un niveau de financement très élevé et dont la dette est jugée soutenable mais sans forte probabilité<sup>44</sup>.

57. La question des engagements entre débiteurs et créanciers est actuellement examinée par FMI dans le cadre de sa politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, ainsi que dans d'autres instances. Toutefois, la proposition de l'International Capital Market Association d'insérer une clause de recours à des comités de créanciers dans les contrats d'émissions obligataires a rencontré une faible adhésion. Les restructurations passées ont montré qu'il était toujours possible de constituer des comités de créanciers en l'absence de disposition contractuelle et que leur utilité dépendait de la composition de la dette. Le Département des affaires économiques et sociales a constitué un groupe d'étude chargé d'examiner les problèmes liés aux engagements entre débiteurs et créanciers et les options qui permettraient d'avancer sur la question.

## F. Règlement des problèmes systémiques<sup>45</sup>

58. Si le Programme d'action d'Addis-Abeba reflète l'importance accordée par le Consensus de Monterrey à la cohérence des systèmes financiers, monétaires et commerciaux internationaux, il va plus avant dans l'intégration des trois dimensions du développement durable dans les mesures propres à assurer la cohérence, y compris les questions sociales et environnementales, telles que les mouvements internationaux de personnes. Le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement a été créé pour faciliter les échanges entre États Membres, institutions internationales et experts, en consultation avec d'autres parties prenantes compétentes, en vue d'atteindre cet objectif de cohérence.

59. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les gouvernements ont également réaffirmé leur engagement à élargir la participation des pays en développement et à leur donner davantage voix au chapitre dans la prise de décisions et la définition de

<sup>43</sup> Fonds monétaire international, *Reforming the Fund's Policy on Non-Toleration of Arrears to Official Creditors*, 2015. Voir [www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/101515.pdf](http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/101515.pdf).

<sup>44</sup> Voir [www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr1631.htm](http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2016/pr1631.htm) et [www.imf.org/en/News/Articles/2015/09/28/04/53/sopol012916a](http://www.imf.org/en/News/Articles/2015/09/28/04/53/sopol012916a).

<sup>45</sup> Pour un examen détaillé des questions systémiques, voir le rapport du Secrétaire général intitulé « Système financier international et développement » (A/71/312).

normes économiques internationales et dans la gouvernance économique mondiale. Fait majeur dans l'histoire du FMI, les réformes touchant aux quotes-parts et à la gouvernance du Fonds, approuvées en 2010, sont entrées en vigueur en janvier 2016. Une autre série de réformes, prévues initialement pour janvier 2014, devraient être prêtes pour les réunions annuelles du Fonds en 2017 et soumises à l'approbation de ses membres. La Banque mondiale a également achevé une révision de ses quotes-parts en 2015, et a approuvé une feuille de route prévoyant l'adoption d'une formule dynamique de participation au capital de la Banque, lors des réunions annuelles de 2016, et l'examen d'une augmentation sélective du capital pour réajuster les quotes-parts, en 2017, une décision devant être prise lors des réunions annuelles de 2017.

60. Le renforcement de la réglementation financière internationale est un moyen crucial de réduire les risques qui pèsent sur le système financier international. Le programme des modifications à apporter à cette réglementation sur lequel le Conseil de stabilité financière s'était mis d'accord est en voie d'achèvement. Toutefois, vu la longueur des délais qui ont été accordés pour réformer les institutions financières et les marchés selon ce qui a été convenu, beaucoup d'éléments de ces réformes ne sont pas encore mis en œuvre.

61. L'élaboration et la mise en œuvre d'une réglementation financière internationale auraient beaucoup à gagner d'une représentation et d'une participation plus larges des pays en développement aux organismes internationaux de réglementation financière. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a engagé le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et d'autres grands organismes de réglementation internationaux à poursuivre leurs efforts tendant à faire plus de place aux pays en développement dans les processus de définition des normes.

62. La présence dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de paragraphes traitant des migrations, de la violence et du terrorisme était clairement le signe que les questions « systémiques » avaient nécessairement une grande portée. Les récents événements, qui ont mis en lumière l'obligation de coopérer au niveau international pour que les migrations se déroulent de façon ordonnée, sûre et régulière, ont conduit à la convocation de la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, le 19 septembre 2016. Cette réunion marquera le point de départ d'un processus de renforcement de la coopération au niveau mondial prévu pour durer deux ans et qui culminera par la conclusion de nouveaux pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrations devant être adoptés lors d'une conférence intergouvernementale en 2018. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a fait état de la contribution positive des travailleurs migrants à une croissance inclusive et à un développement durable dans les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination. En effet, une société mondiale inclusive doit permettre la circulation des personnes, quoique sous une forme convenablement gérée. L'une des conditions pour y parvenir est de disposer en temps utile de données de qualité, et notamment de données sur le développement humain des migrants ventilées selon leur statut juridique. Une gestion convenable des migrations requiert également de recueillir systématiquement des informations sur les politiques migratoires; à cet égard, l'Organisation internationale pour les migrations et le Département des affaires économiques et sociales sont en train d'élaborer un certain nombre d'indicateurs qui permettront de suivre au niveau mondial la réalisation de la cible 10.7.2 appelant à mettre en œuvre des « politiques migratoires bien gérées ».

## G. Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

63. En ajoutant aux domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba celui de la science, de la technologie, de l'innovation et du renforcement des capacités, les États Membres ont souligné son importance pour le développement durable et la croissance économique. Le Programme constate avec préoccupation l'existence d'inégalités en matière de capacité d'innovation, de connectivité et d'accès aux technologies à l'intérieur des pays et entre eux. Par conséquent, les États Membres se sont engagés à lutter contre ces inégalités en encourageant la recherche et l'innovation et en s'efforçant d'élargir l'accès aux technologies grâce aux politiques nationales et à la coopération internationale.

64. La persistance des inégalités dans l'utilisation des technologies de l'information illustre bien ce problème. Selon l'Union internationale des télécommunications, 4 milliards d'habitants de pays en développement ne sont pas connectés à Internet. Dans les pays les moins avancés, moins de 10 % de la population utilise l'Internet<sup>46</sup>. Bien plus, le taux de pénétration de l'Internet, en 2015, était d'environ 11 % plus faible chez les femmes que chez les hommes, et les écarts sont encore plus prononcés dans les pays en développement (15 %) et les pays les moins avancés (29 %)<sup>47</sup>. Dans maints pays, un fossé important sépare encore les zones rurales des zones urbaines<sup>48</sup>.

65. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres se sont engagés à envisager de mettre en place des fonds de l'innovation pour soutenir les entreprises innovantes, en particulier pendant les phases de recherche-développement et de démonstration. Plusieurs de ces fonds ont été créés, avant et après la Conférence d'Addis-Abeba. En 2015, le Gouvernement vietnamien a créé un fonds national pour l'innovation technologique doté d'un capital initial de 46 millions de dollars<sup>49</sup>. Le Gouvernement péruvien a ajouté un fonds pour la promotion de l'innovation de ses micro-, petites et moyennes entreprises à la panoplie de ses fonds pour l'innovation existants<sup>50</sup>. Le fonds indonésien pour la science qui vise, pour sa part, à renforcer les capacités de l'Indonésie dans le domaine de la science et de l'innovation technologique, a vu le jour officiellement en février 2016<sup>51</sup>.

66. L'un des principaux résultats du Programme d'action d'Addis-Abeba a été la décision de créer un Mécanisme de facilitation des technologies, comprenant trois éléments : a) un groupe de travail interinstitutions sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui s'est réuni pour la première fois en mars 2016, avec, à ses côtés, un groupe d'appui composé de 10 représentants éminents de la société civile, du secteur privé et des

<sup>46</sup> Union internationale des télécommunications, *Rapport Mesurer la société de l'information 2015, Résumé analytique*, 2015.

<sup>47</sup> Rapport du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable (E/2016/75).

<sup>48</sup> Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/71/67).

<sup>49</sup> [www.vista.gov.vn/UserPages/News/detail/tabid/73/newsid/11069/seo/Launching-the-National-Technology-Innovation-Fund/language/en-US/Default.aspx](http://www.vista.gov.vn/UserPages/News/detail/tabid/73/newsid/11069/seo/Launching-the-National-Technology-Innovation-Fund/language/en-US/Default.aspx).

<sup>50</sup> [www.innovateperu.gob.pe/historia](http://www.innovateperu.gob.pe/historia).

<sup>51</sup> [www.dipi.id/en/about-us/](http://www.dipi.id/en/about-us/).

milieux scientifiques, b) une plateforme en ligne, encore au stade de projet, qui donnera une vue d'ensemble des initiatives en matière de science, de technologie et d'innovation et favorisera la mise en relation de l'offre et de la demande de technologie, et c) un forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable.

67. La première réunion du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation s'est tenue les 6 et 7 juin 2016 à New York. Les participants ont débattu, entre autres, de la mobilisation de la science, de la technologie et de l'innovation au service des objectifs de développement durable, des moyens de renforcer les capacités et les connaissances en la matière, ainsi que d'améliorer la cohérence des politiques, et du rôle de la coopération internationale aux fins du renforcement de la science, de la technologie et de l'innovation<sup>52</sup>. À l'avenir, le Forum sur la science, la technologie et l'innovation devrait servir à renforcer le concertation entre les gouvernements et les autres parties prenantes grâce à l'échange d'idées, la conclusion de nouveaux partenariats et le lancement de nouvelles initiatives.

68. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres ont dit également attendre avec intérêt les recommandations du Groupe de haut niveau chargé par le Secrétaire général d'étudier la création d'une banque de technologies pour les pays les moins avancés. En septembre 2015, le Groupe a présenté son rapport au Secrétaire général, en mettant en valeur les moyens dont la banque pourrait disposer pour renforcer les capacités nationales, appuyer des accords négociés et mettre des compétences au service des pays les moins développés. Le Groupe a souligné que la création de la banque de technologies était non seulement possible mais nécessaire. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour constituer la banque et faire en sorte qu'elle soit opérationnelle en 2017. Donnant suite à une autre recommandation du Groupe, en mai 2016, le Secrétaire général a nommé un conseil d'administration de 13 membres appelé à devenir l'organe directeur de l'institution. En outre, il a créé un fonds d'affectation spéciale intérimaire pour financer la phase préparatoire de la banque, qui comprendra deux unités : un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation et une banque de la propriété intellectuelle.

69. Le renforcement des capacités fait partie intégrante du partenariat mondial pour le développement durable ainsi que, depuis le Consensus de Monterrey, du processus du financement du développement. Non seulement l'engagement en faveur du renforcement des capacités est mis à l'honneur dans le titre d'un chapitre particulier du Programme d'action d'Addis-Abeba, mais des engagements détaillés figurent dans chacun de ses sept domaines d'intervention. En 2014, le montant net de l'aide publique au développement allouée au renforcement des capacités et à la planification nationale s'est élevé à 23 milliards de dollars<sup>53</sup>.

---

<sup>52</sup> Voir « Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable : résumé établi par les Coprésidents, » Note du Président du Conseil économique et Social (E/HLPF/2016/6).

<sup>53</sup> « Point annuel sur les objectifs de développement durable », Rapport du Secrétaire général (E/2016/75).

## IV. Données, contrôle et suivi

70. Durant l'année écoulée, la Commission de statistique de l'ONU a effectué un travail considérable afin d'élaborer un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable<sup>54</sup>. À sa session de mars 2016, la Commission a accepté la proposition du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur aux fins d'élaborer un cadre mondial d'indicateurs adaptés aux objectifs et aux cibles du Programme 2030. Elle a également décidé que toutes les estimations utilisées pour la compilation de ces indicateurs seront établies en consultation avec les bureaux de statistique nationaux.

71. La Commission de statistique a noté que des améliorations seraient apportées au cadre selon qu'il conviendra. Jusqu'à présent, il a été convenu de classer les indicateurs en trois catégories : la première comprend les indicateurs dont la méthodologie est établie et pour lesquels on dispose d'une grande quantité de données; la deuxième comprend les indicateurs à la méthodologie bien établie mais pour lesquels la densité des données est insuffisante; la troisième comprend les indicateurs pour lesquels la méthodologie est en cours d'élaboration.

72. La Commission de statistique, en collaboration avec le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, devrait déterminer régulièrement si les données nécessaires sont disponibles, suffisantes et comparables, et encourager le développement de capacités statistiques. Le Groupe d'experts devrait se réunir pour la quatrième fois en octobre 2016 à Addis-Abeba.

73. Une nouvelle initiative en faveur de la compilation de données mondiales est actuellement en projet, sous la forme d'un forum mondial des Nations Unies sur les données, qui devrait se tenir au Cap, en janvier 2017. Cette instance permettra de développer la coopération en matière de données sur le développement durable. Un large éventail de spécialistes, notamment en informatique, en géomatique et en analyse scientifique de données, d'utilisateurs et de représentants de la société civile sont invités à y participer.

74. Dans le domaine du financement du développement et des moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable, l'Équipe spéciale interorganisations sur le financement du développement a présenté, dans son premier rapport, un cadre de contrôle détaillé, qui aborde notamment la question de la disponibilité et de la qualité de données pertinentes, ainsi que d'autres méthodes de contrôle, telles que l'analyse qualitative et contextuelle et les études de cas<sup>55</sup>. Comme l'indique son document final, le Forum sur le suivi du financement du développement a entériné une approche en trois volets pour l'établissement des futurs rapports de l'Équipe spéciale : a) une analyse du contexte mondial et de ses incidences pour le suivi du financement du développement, b) une vue d'ensemble de chacun des chapitres du Programme d'action d'Addis-Abeba, accompagnée d'un examen plus détaillé figurant dans une annexe en ligne, et c) des analyses de questions thématiques. En

---

<sup>54</sup> Ibid.

<sup>55</sup> Voir note 2 ci-dessus.

prélude à son rapport de 2017, les membres de l'Équipe spéciale ont également publié des documents de travail sur leurs domaines de compétence<sup>56</sup>.

75. Les rapports de l'Équipe spéciale interorganisations s'appuieront sur les indicateurs statistiques mis au point par la Commission de statistique, qu'ils complèteront par des analyses contextuelles des moyens de mise en œuvre et un examen de l'état de réalisation des engagements supplémentaires auxquels exhortait le Programme d'action d'Addis-Abeba. S'agissant de l'effort d'approfondissement des analyses auquel le système international était invité, l'Équipe spéciale offre aux organisations internationales un espace où elles peuvent coordonner leurs travaux conformément à ces orientations et à d'autres axes de recherche, ce qui ne peut que bénéficier à l'objectif de cohérence des politiques à mettre en œuvre.

76. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les organismes régionaux étaient également encouragés à participer au processus de suivi en mobilisant leurs compétences. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en coopération avec la République de Corée, a organisé la première Concertation de suivi de haut niveau sur le financement du développement, à Incheon, en mars 2016, lors de laquelle plusieurs priorités régionales ont été définies, notamment la coopération dans le domaine fiscal (y compris le rôle et le cadre du projet de forum fiscal Asie-Pacifique) et l'amélioration de l'accès aux services financiers<sup>57</sup>. Les résultats ont été présentés au Forum sur le suivi du financement du développement. La Commission économique pour l'Europe de l'ONU prépare un projet de normes internationales pour les partenariats public-privé conclus aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

77. À la fin de la session de 2016, les membres du Conseil économique et social n'avaient pas encore décidé de la date du forum sur le suivi du financement du développement de 2017. En prenant rapidement des décisions quant à la date, aux thèmes et aux autres questions d'organisation de ce forum, comme il a été convenu dans le document final du forum de 2016, ils faciliteront les travaux préparatoires du Secrétariat et de l'Équipe spéciale interorganisations.

---

<sup>56</sup> Voir [www.un.org/esa/ffd/ffd-follow-up/inter-agency-task-force.html](http://www.un.org/esa/ffd/ffd-follow-up/inter-agency-task-force.html).

<sup>57</sup> Voir « Note verbale datée du 19 avril 2016, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la République de Corée en Thaïlande » (E/ESCAP/72/9).